

# L'intégration de la Bretagne au Royaume de France

## Document 1 : portraits respectifs de Charles VIII, Anne de Bretagne et Louis XII



## Document 2 : la Bretagne devient française

### Extrait n°1

Le contrat de mariage du 6 décembre 1491 [consacre] l'union personnelle de la France et de la Bretagne [...] La rigueur d'un tel contrat témoigne bien du rapport réel instauré entre un vainqueur et un vaincu : Anne cède à son époux tous ses droits sur le duché et elle s'interdit de révoquer cette donation par testament au cas où elle mourrait avant le souverain. Aussi le roi de France peut-il agir rapidement, comme s'il s'agissait d'un rattachement pur et simple...

De fait, le duché a perdu toute autonomie : le 9 décembre 1493, Charles VIII publie une ordonnance qui supprime la chancellerie de Bretagne, ce qui lui enlève toute capacité législative. Sans doute, la mesure passe-t-elle inaperçue, parce que le poste de chancelier était avant tout honorifique, mais c'est bien la preuve que Charles VIII a toujours voulu annexer la Bretagne, sans aucune concession. D'autant que, parallèlement, la chambre des comptes, qui siégeait à Vannes, est déplacée, avec ses précieuses archives, à Nantes, jugée plus « française », alors que le parlement souverain de Vannes, créé en 1485 par François II, est remplacé par des Grands Jours qui relèvent du parlement de Paris. Quant au personnel administratif, il est largement « francisé » : ainsi, par exemple, sur les neuf receveurs du fouage en charge en 1491 – un par diocèse –, sept furent remplacés par des hommes choisis en dehors de la province.

### Extrait n°2

Par contraste avec la politique d'intégration plutôt violente de la Bretagne à la France, entreprise par Charles VIII entre 1491 et 1498, François Ier ne procéda à aucun changement institutionnel brutal, ni à des mouvements intempestifs d'officiers. Ce qui n'interdit nullement une discrète, progressive et tenace reprise de la « francisation » de l'Armorique : le conseil ducal rétabli par Anne de Bretagne au temps de Louis XII cessa son activité et la chancellerie bretonne fut confiée à Antoine Duprat, chancelier de France, qui cumula ainsi les deux fonctions, française et bretonne. Surtout, le roi profita de chaque vacance d'office pour nommer un nouveau titulaire, toujours choisi dans les cercles immédiats du pouvoir : pour la collecte des fouages dans l'évêché de Cornouaille, par exemple, François Guillard laissa sa place, après son décès, au Tourangeau Gilles Lesné.

### Extrait n°3

Le mercredi 14 août 1532, lors de très solennelles cérémonies, François, fils du roi François Ier et dauphin de France, était couronné duc de Bretagne, en la cathédrale, sous le nom de François III : l'évêque de Rennes lui remit l'épée et, « ce fait, fut faite la bénédiction de la couronne ducal et lui fut posée sur le chef [...]. Et fut le duc debout, tenant l'épée ramenée en sa chaire ». À cette occasion, si l'on en croit maître Michel Champion, procureur des bourgeois de Rennes, il lui fut demandé de prononcer quelques paroles « en langage troyen qui est breton bretonnant en langage français ».

Joël CORNETTE, « 1488-1532. Du duché de Bretagne à une province du royaume : union forcée ou servitude volontaire ? » *Se donner à la France*, dirigé par Jacques Berlioz et Olivier Poncet, Publications de l'École nationale des chartes, 2013

## Questions

1. Quelles mesures prises par Charles VIII et François Ier participent à la francisation de la Bretagne ?
2. Quels éléments montrent que l'intégration de la Bretagne au Royaume de France se fait difficilement ?
3. Dans quelle mesure le rattachement de la Bretagne à la France illustre-t-il la montée en puissance de l'État monarchique ?